



NOTE D'INFORMATION

10 millions de CV Europass créés en ligne



L'utilisation des documents Europass s'avère largement supérieure aux prévisions initiales, ce qui confirme la pertinence de cette initiative pour les apprenants et les travailleurs en Europe.

Entre février 2005 et octobre 2010, plus de 10 millions de CV ont été créés en ligne, soit 7 millions de plus que l'objectif de 3 millions de documents Europass établi par le Commissaire Ján Figel il y a cinq ans.

Le Cedefop continue à aider les citoyens à présenter clairement leurs savoirs, aptitudes et compétences – acquis dans des contextes divers – au sein des systèmes d'enseignement et de formation de l'UE et sur le marché unique européen de l'emploi.

Europass fait partie d'une série d'instruments européens complémentaires – tels que le Cadre européen des certifications (CEC), le Système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) – développés dans le cadre de la coopération renforcée dans l'enseignement et la formation professionnels, et mis en œuvre par la Commission, les États membres et les partenaires sociaux.

Europass en bref

Europass est une initiative de l'Union européenne qui se propose d'aider les citoyens à:

- rendre leurs compétences et qualifications visibles au sein des systèmes d'enseignement et de formation de l'UE et sur le marché unique européen de l'emploi;
- accéder à l'emploi, changer de poste ou de métier, ou encore s'installer dans un autre pays européen.

Europass se compose de cinq documents:

- le Curriculum Vitæ (CV) offre une vue d'ensemble des compétences personnelles, acquises au travail ou pendant les loisirs;
- le Passeport de langues propose une autoévaluation des compétences linguistiques à l'aide de niveaux normalisés;
- l'Europass Mobilité fournit un relevé des expériences de travail ou d'éducation acquise dans les autres pays européens;
- le Supplément descriptif du certificat décrit le contenu des certificats et diplômes profession-

nels (conditions d'accès, compétences acquises, niveau, certification);

- le Supplément au diplôme récapitule les résultats obtenus par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur (niveau, matières, notes).

Le CV et le Passeport de langues Europass sont utilisés directement par les citoyens; l'Europass Mobilité, le Supplément descriptif du certificat et Supplément au diplôme sont délivrés par les autorités compétentes.

Un réseau de Centres nationaux Europass assure la promotion et la mise en œuvre d'Europass dans les pays participants.

L'utilisation des documents Europass

Cinq années après le lancement d'Europass, les chiffres de l'utilisation des documents Europass sont les suivants:

- le CV Europass est, en toute logique, le document le plus populaire: 10 millions de CV créés en ligne et 13 millions de modèles de CV téléchargés à ce jour;

- 201 000 Passeports de langues créés en ligne et 700 000 modèles de Passeport téléchargés;
- Plus de 200 000 ⁽¹⁾ Europass mobilités délivrés;
- Un nombre croissants d'établissements d'enseignement supérieur utilisent le Supplément au diplôme, avec une variation importante selon les pays;
- 20 inventaires nationaux de Suppléments descriptifs du certificat ont été établis; les titulaires de certificats d'enseignement ou de formation peuvent y télécharger le supplément qui correspond à leur qualification.

Europass et le Cedefop

Le Cedefop a été associé étroitement à la préparation et à la mise en œuvre de la décision Europass ⁽²⁾ adoptée en décembre 2004, qui précise que « la Commission s'assure du concours du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) dans la mise en œuvre de la présente décision ».

La contribution du Cedefop au projet Europass en-globe:

- la rédaction des documents et des pages Internet Europass, en étroite coopération avec la Commission;
- la conception et la maintenance d'une plateforme Internet multilingue, apportant au projet une expertise en matière de contenu, de multilinguisme (traduction des instruments Europass en 26 langues) et de technologies de l'information;

- la conception et la maintenance d'un outil Internet pour la gestion de l'Europass Mobilité;
- le soutien aux Centres nationaux Europass dans la mise en œuvre de l'initiative au niveau national.

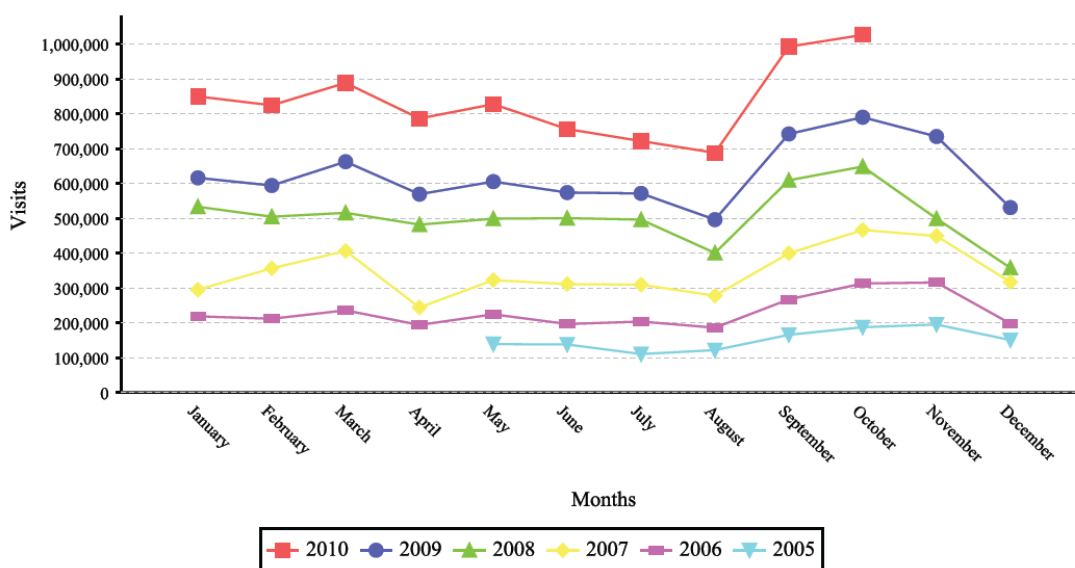
Le Cedefop gère et améliore en permanence ces deux plateformes Internet pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Environ 3000 retours d'information, majoritairement positifs, ont été reçus à ce jour.

Le site Europass en chiffres

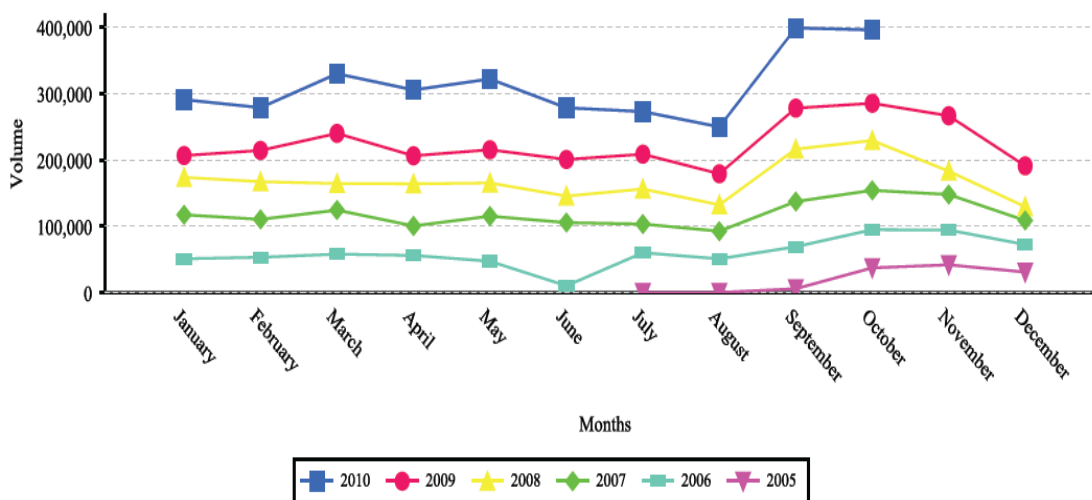
Depuis son lancement en février 2005, l'activité du site Europass est en augmentation constante (chiffres au 31 octobre 2010):

- 30 millions de visites pour le site (d'environ 150 000 visites / mois en 2005 à 1 million, tab. 1);
- 1 million de visites pour le seul mois d'octobre 2010 (graphique 1);
- 10 millions de CV créés en utilisant l'outil en ligne du Cedefop (de 15 000 CV / mois en 2005 à 300 000 en octobre 2010, graphique 2);
- Europass est utilisé principalement par les jeunes: plus de 70% des utilisateurs du CV Europass en ligne ont moins de 30 ans (graph. 3);
- Environ 65% utilisateurs du CV en ligne ont moins de 5 ans d'expérience professionnelle (graph. 4);
- 69 % des utilisateurs du CV en ligne parlent au moins 2 langues étrangères, ce qui témoigne d'un bon niveau d'études (graph. 5).

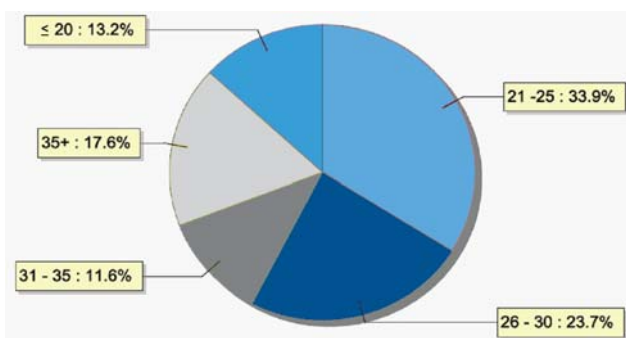
Graphique 1. Visites du site Europass depuis son lancement



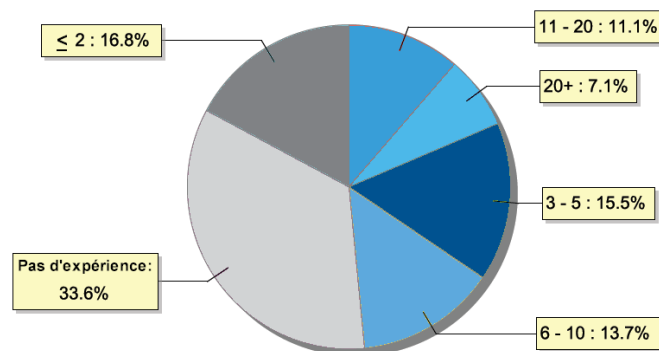
Graphique 2. CV Europass créés en ligne depuis le lancement du site



Graphique 3. Âge des utilisateurs du CV en ligne (2010)



Graphique 4. Années d'expérience professionnelle des utilisateurs du CV en ligne (2010)



Prochaines étapes

En 2011-2012, le Cedefop poursuivra son soutien à la Commission européenne, aux Centres nationaux Europass, aux partenaires sociaux ainsi qu'aux différents acteurs concernés, en vue d'assurer une mise en œuvre homogène de tous les instruments et principes européens pour l'EFP et l'apprentissage tout au long de la vie: le Cadre européen des certifications, le Système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), suivant l'approche des résultats d'apprentissage.

Un nouveau portail Europass

Prenant en compte les suggestions des utilisateurs, le Cedefop va développer une nouvelle version du portail Europass. Le nouveau site offrira:

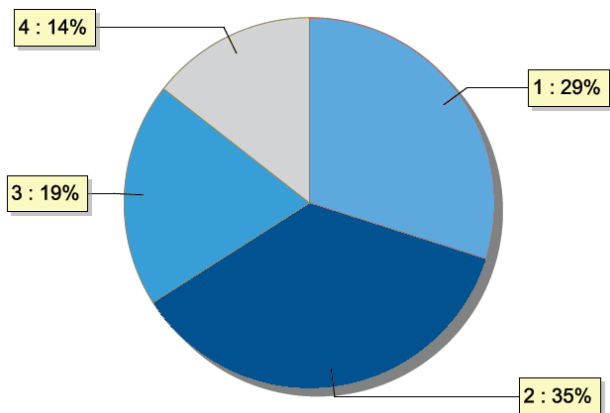
- une interface plus conviviale permettant un accès plus rapide à l'information;
- un outil CV avec une aide en ligne améliorée.

Une mise en œuvre cohérente des instruments européens

En 2011, Cedefop publiera les résultats d'une étude pilote sur les changements à apporter à l'Europass Mobilité et au Supplément descriptif du certificat suite à la mise en place:

- du Cadre européen des certifications (CEC), un outil pour la comparaison des qualifications en Europe;
- du Système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), qui permet le transfert des résultats d'apprentissage entre les systèmes de certifications, ainsi qu'entre l'enseignement général et l'EFP.

Graphique 5. **Nombre de langues étrangères parlées par des utilisateurs du CV en ligne (2010)**



Liens avec les plateformes européennes

Le Cedefop continuera son effort vers la compatibilité d'Europass avec les autres plateformes Internet européennes (EPSO, Eures), ainsi qu'avec les services et portails de l'emploi européens, nationaux ou privés.

Parallèlement, la Commission va développer une classification européenne des métiers et des compétences (ESCO). Le Cedefop veillera à la compatibilité de cette plateforme avec l'approche des résultats d'apprentissage.

Le passeport européen de compétences

Le Cedefop apportera son soutien à la conception d'un passeport européen de compétences, qui permettra aux citoyens de consigner dans un document unique les savoirs et compétences acquis tout au long de la vie. Le Cedefop intégrera ce passeport au cadre Europass.

Plus information sur Europass

Décision Europass

<http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Downloads/MiscDocs/EuropassDecision.csp>

Site Internet Europass

<http://europass.cedefop.europa.eu/>

Rapports statistiques du site Europass

<http://europass.cedefop.europa.eu/Statistics/>

Rapport de la Commission concernant la première évaluation de l'initiative Europass

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0427:FIN:FR:PDF>

Contact

Cedefop: Philippe.Tissot@cedefop.europa.eu

Commission européenne: Carlo.Scatoli@ec.europa.eu

⁽¹⁾ estimation.
⁽²⁾ http://europass.cedefop.europa.eu/img/dynamic/c1399/type.FileContent.file/EuropassDecision_en_US.PDF